

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

L'adjudication aura lieu le mardi 15 février 2022 à 13h30.

Au Palais de Justice de BOBIGNY (93) 173 av. Paul Vaillant Couturier, Salle n° 1 **EN UN LOT**

Dans un ensemble immobilier sis à **VILLETANEUSE (93)**

186-204 avenue de la Division Leclerc

cadastré section U n°177 pour 63a 81ca et section U n°110 (volume 1) pour 36a 29ca

LOT NUMÉRO QUATRE VINGT NEUF (89) : **UN APPARTEMENT** de 50,13 M², Bâtiment B, au premier étage, couloir de gauche, deuxième porte à droite, n°104, comprenant suivant PV de description dressé le 6 janvier 2020 par Me DUCHAUCHOY-CREUZIN, Huissier de Justice à LE BOURGET : entrée, débarras, WC, salle d'eau, chambre, séjour avec coin cuisine. Superficie loi Carrez : 50,13 M².

Et les 70/10.000èmes des parties communes générales.

Suivant même PV, les lieux sont occupés par le propriétaire.

LOT NUMÉRO CENT QUATRE VINGT-DIX (190) : **UN EMPLACEMENT DE VOITURE** n°90, dans le Bâtiment « PARKING », au premier niveau.

Et le 1/120^{ème} des parties communes générales.

Cette vente a lieu à la requête du SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES de la Résidence Les Côteaux de Villetaneuse, 186 à 204 avenue de la Division Leclerc (93) VILLETANEUSE, représenté par son Syndic, le Cabinet SERGIC, SAS au capital de 877.256,25 €, immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le n°377 956 63, dont le siège social est 6 rue Konrad Adenauer (59259) WASQUEHAL, pris en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, ayant pour Avocat Maître Valérie GARÇON, Avocat au Barreau de la Seine Saint Denis.

MISE À PRIX : 35.000 € (TRENTE CINQ MILLE EUROS)

Les enchères ne peuvent être reçues que par ministère d'avocat postulant près le Tribunal Judiciaire de BOBIGNY.

CONSIGNATION : 3.500 € à l'ordre du Bâtonnier Séquestre

Signé Maître Valérie GARÇON

S'ADRESSER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

▶ À Maître Valérie GARÇON, Avocat au Barreau de la Seine Saint-Denis, membre de la SCP W2G AVOCATS, 21 avenue du Général de Gaulle (93) ROSNY SOUS BOIS, TEL. 01.48.54.90.87, dépositaire d'une copie du cahier des conditions de vente.

▶ Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BOBIGNY, où le cahier des conditions de vente est déposé.

▶ Sur INTERNET : www.vench.fr

Sur les lieux où une visite sera organisée le **vendredi 4 février 2022 de 8h30 à 9h.**